

## Compte rendu de la F3SCT du CSA académique du 04 juin 2026

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration académique s'est réunie en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée par M<sup>me</sup> Pinset, secrétaire générale (SG) et M<sup>me</sup> Kheder, secrétaire générale adjointe directrice des ressources humaines (DRH). La FSU était représentée par :

- Guy Bourgeois (SNES).
  - Estelle Brousmiche (SNICS).
  - Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de la Haute-Marne).
  - Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT de l'Aube).
  - Ludovic Prevot (SNUEP).
  - Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire de la F3SCT académique).
- Alexandre Carret (SNES, secrétaire de la F3SCT de la Marne) et Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire de la F3SCT des Ardennes) était également présents.

Il restera encore une réunion, en octobre 2026, pour que le recteur daigne enfin présider l'instance. La séance est ouverte après la lecture d'une déclaration liminaire, rédigée par la FSU à laquelle s'est associée la CFDT (cf. ci-dessous). Le propos concernait l'épisode de forte chaleur de la fin du mois de mai, la SG est intervenue pour parler de bâti scolaire (qui ne dépend pas de l'éducation nationale...), réfléchir à de possibles nouvelles organisations du travail (qui ne dépendent pas du rectorat...), mettre en œuvre des mesures de prévention dans le domaine de la santé. Comme la FSU a rappelé que ces événements météorologiques se produisaient depuis plusieurs années, la SG a proposé d'inscrire un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, prévue en octobre 2026... Pourvu que les températures ne s'emballent pas d'ici là !

Il est à noter que la FSU est à l'initiative des 3 avis présentés et votés (à l'unanimité donc par les 2 autres organisations syndicales) en séance.

### **Point 1 : approbation des PV des réunions de juin**

Le PV de la réunion du 25 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 2 : point d'étape de la mise en œuvre du plan académique triennal de prévention**

Le plan s'articule autour de 4 grands axes :

- 1) renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.
- 2) développer la culture de la prévention.
- 3) améliorer les conditions de travail des agents et prioriser la prévention primaire.
- 4) accompagner et protéger les agents.

L'administration nous a présenté un beau tableau avec des cases pour la plupart remplies... Toutefois, la FSU a déploré que s'il y avait beaucoup de bonnes intentions, nous observons au final peu de réalisations concrètes. Par exemple, nous n'avons toujours qu'un seul médecin du travail pour 24 000 agents dans l'académie. Certes, il y a une infirmière de prévention pour les Ardennes et une psychologue clinicienne qui ont été recrutées et complètent une équipe pluridisciplinaire mais cela nous semble toujours insuffisant.

Nous avons profité du troisième axe pour faire voter l'avis ci-dessous, relatif aux difficultés thermiques auxquelles les agents doivent faire face.

#### *Avis n°1*

*Dans le contexte de fortes variations thermiques, au regard des risques pour la santé des personnels et des élèves, les membres de la FSSSCTA demandent à être informés des actions déjà mises en œuvre ou qui seront mises en œuvre dans les écoles, établissements et services pour anticiper les épisodes de température basses ou élevées.*

***Cet avis ayant été voté à l'unanimité des membres présents est réputé émis par la FSSSCT Académique***

### **Point 3 : bilan de la visite 2024-2025 sur les PsyEN-EDA de la Haute-Marne**

Les visites sont un moment important car elles permettent d'étudier les conditions de travail des agents de l'éducation nationale. Des préconisations avaient été émises suite à celle des psychologues de l'éducation nationale de la spécialité éducation, développement et apprentissage (PsyEN-EDA) qui exercent dans le premier degré. Une demande avait été faite à propos des formations qui ne permettraient pas à ces agents d'avoir des formations communes avec leur collègue du 2<sup>nd</sup> degré alors que les deux corps sont fusionnés. Cela devrait pouvoir se faire prochainement à condition de faire remonter des thématiques de formation. En revanche, en ce qui concerne le matériel informatique et les tests, il n'y a pas de réponse positive à la demande de se faire doter par l'éducation nationale comme pour le 2<sup>nd</sup> degré. Le bricolage devra continuer avec des ordinateurs et des tests pas toujours récents.

Quant aux postes vacants, ils ne sont pas tous pourvus. Cela impose aux PsyEN-EDA de la Haute-Marne de devoir compenser les absences, ce qui contribue à accroître leur charge de travail (davantage d'élèves et de déplacements).

### **Point 4 : présentation de la visite 2025-2026 : les CPE du bassin de Sedan (Ardennes)**

En novembre 2025, une délégation paritaire de la F3SCT du CSA académique (membres de l'administration + représentants des personnels) a visité les conseillers principaux d'éducation (CPE) du bassin de Sedan. Les entretiens, à l'exception d'un seul, sont d'une teneur positive, ce qui tend à affirmer que les CPE rencontrés sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail. Les débats ont porté sur la difficulté de gestion de l'équipe de la vie scolaire (les CPE exercent une autorité fonctionnelle mais ne sont pas chefs de service) et la confrontation à la souffrance d'autrui.

Des préconisations ont été émises et intégrées à l'avis n° 2.

#### *Avis n°2*

*Les membres de la FSSSCT du CSA Académique demandent que les propositions formulées à l'issue de la visite des conseillers principaux d'éducation du bassin de Sedan dans les Ardennes et citées ci-dessous fassent l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.*

- *Proposer une formation continue qui répond aux demandes des CPE sur les thématiques suivantes :*
  - *la gestion des conflits.*
  - *les relations avec les familles.*
  - *la gestion de l'équipe de la vie scolaire.*
- *Organiser des réunions de bassin pour permettre des contacts entre pairs et des échanges de pratique, notamment en prévoyant un moment de contact informel.*
- *Acquérir une culture de la prévention en santé et sécurité au travail :*
  - *développer la connaissance des outils de prévention.*
  - *informer sur la procédure de déclaration d'un accident de service / du travail.*
  - *identifier des personnes ressources pour alléger la charge mentale.*

***Cet avis ayant été voté à l'unanimité des membres présents est réputé émis par la FSSSCT Académique***

### **Point 5 : projet de visite pour 2026-2027**

Nous avons proposé d'aller observer les conditions de travail des secrétaires d'administration et d'intendance de collèges et lycées dans l'Aube.

## **Point 6 : prévention routière à destination des personnels affectés sur les zones de remplacement**

la FSU avait demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Des décisions du rectorat dégradent considérablement les conditions de travail des enseignants remplaçants. Désormais, dans le 1<sup>er</sup> degré, les suppléances s'effectueront à l'échelle départementale alors que dans le 2<sup>nd</sup> degré les zones de remplacement (ZR) sont étendues. Il s'ensuivra inévitablement des déplacements sur de plus longues distances. Notre demande avait pour objectif d'alerter qu'il ne s'agit pas seulement de faire de l'information aux risques routiers mais qu'il est nécessaire pour l'administration de travailler sur l'organisation du service pour faire en sorte que les déplacements soient les plus courts. Le débat a porté également sur les agents qui suivent un traitement médical pas toujours compatible avec la conduite sur de longues distances. La SG a conclu en affirmant que le besoin du service prime... ce qui nous a incité à proposer aux votes un troisième avis.

### *Avis n°3*

*Les réorganisations des moyens de remplacement dans le premier degré comme dans le second degré ont fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des comités sociaux d'administration académiques et départementaux. Ces réorganisations ont fait l'objet d'un rejet unanime de nos organisations syndicales, notamment pour des raisons de santé et sécurité au travail.*

*Les membres de la FSSSCT académique demandent qu'un plan de prévention du risque routier soit rapidement mis en place au niveau académique. Les déclinaisons départementales de ce plan devront prendre en compte les particularités locales. Ce plan devra bien entendu s'appuyer sur tous les facteurs de risque professionnels (humains, organisationnels et matériels) pour définir des actions concrètes de prévention.*

*Prioritairement, une action d'information et de sensibilisation au risque routier devra parvenir à l'ensemble des services et personnels concernés dès la rentrée scolaire 2026.*

***Cet avis ayant été voté à l'unanimité des membres présents est réputé émis par la FSSSCT Académique***

## **Point 7 : programmation des travaux de l'instance**

L'administration nous a transmis le programme des réjouissances pour la prochaine année scolaire avec 3 réunions prévues en novembre, février et juin.

## **Point 8 : questions diverses**

Il n'y en avait qu'une, à l'initiative de la FSU. Elle concernait l'épisode caniculaire du mois de mai. Les réponses ont été apportées suite à la lecture de notre déclaration (cf. supra).

Avant de clore ce compte rendu, il faut vous narrer un épisode de nos relations parfois tendues avec l'administration. Les représentants des personnels disposent de décharges, dont la quotité est définie dans des textes officiels, pour faire leur travail en F3SCT. La répartition que nous avons proposée a été refusée, dans un premier temps. Ce refus était accompagné d'une date butoir, véritable ultimatum. Nous n'avons pas cédé, prenant le risque de perdre ces décharges et nous avons consulté des camarades du national qui ont aussitôt interpellé le ministère. La décision du rectorat ne reposant sur aucun texte légal, notre répartition des décharges doit donc être acceptée. Il est possible de gagner contre l'administration mais cela demande d'avoir le cœur bien accroché et une certaine débauche d'énergie !

Les représentants des personnels FSU membres de la F3SCT du CSA académique.



## **Déclaration FSU F3SCT du CSA académique du 04 juin 2026**

Depuis 1988, vers la mi-juin, les radios ne se lassent pas de nous diffuser "Voilà l'été", un titre des Négresses vertes. Vous conviendrez qu'Eric Charden était pourtant plus explicite en interprétant "L'été sera chaud" dès 1979. Ces dernières années, d'autres rengaines sont venues annoncer l'été : épisode de chaleur et canicule sont les nouveaux refrains des médias lors des mois d'été et, exceptionnellement en mai cette année. Pour ne citer que les titres les plus récents parus dans le quotidien Le Monde, "Une vague de chaleur précoce sans précédent" (27 mai), "Le gouvernement bousculé par la canicule" (29 mai).

Il a pourtant fallu attendre le jeudi 28 mai pour que le ministère de l'éducation nationale (MEN) publie au BO n° 22 son "Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur" soit une semaine après le début de l'épisode, daté du 21 mai par Météo France. Et encore, dans ce document pourtant présenté en F3SCTMEN, il n'est pratiquement pas tenu compte, selon nos camarades qui y siègent, des amendements proposés par les représentants des organisations syndicales. Ce plan ne doit cependant pas rester une déclaration d'intention mais il doit être suivi d'actions concrètes.

Le Monde daté du 30 mai publiait un article intitulé "Dans ces conditions, ça ne s'appelle plus faire cours". Dans le paragraphe introductif, il était énoncé que "les acteurs du secteur (éducatif) dénoncent le manque de réponse, ces dernières années, des collectivités locales et de l'éducation nationale. Par exemple, faire cours par plus de 30 °C dans des salles de classe inadaptées (absence de ventilation...), avec des effets pléthoriques renforçant ainsi l'effet de chaleur, c'est faire prendre des risques importants pour la santé des personnels et des usagers. Selon ce même article, "des études établissent en outre une corrélation entre les fortes chaleurs et une diminution des performances cognitives, qui interroge l'organisation des examens en période caniculaire". Quant aux autres catégories de personnels, elles subissent également les températures élevées, même avec des organisations du travail différentes de celles des enseignants.

À la FSU, nous avons bien conscience que le rectorat de Reims n'est pas pleinement responsable du réchauffement climatique et des défauts de construction du bâti scolaire ou des bâtiments des services administratifs. Cela dit, le recteur doit aux agents sous son autorité, assurer "des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique ... durant leur travail" (article L136-1 du code général de la Fonction publique). Combien de temps faudra-t-il attendre, combien de vagues de chaleur faudra-t-il supporter pour prendre enfin en compte ces situations ? Effectivement, et c'est très pratique, aucun texte légal ne fixe un niveau de température limite pour travailler. Selon l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), il est recommandé dans la brochure intitulé Travail lors de période de forte chaleur (ed6372) d'être "particulièrement vigilant si la température atteint 28°C pour un travail physique et 30°C pour une activité de bureau". Nous pouvons d'ailleurs nous poser la question de savoir dans quelle catégorie inscrire le travail au contact d'élèves... Il est grand temps d'anticiper dès aujourd'hui et pour les années à venir les effets du réchauffement climatique sur les conditions de travail tant sur la plan organisationnel que matériel et humain.

Pour finir, nous vous proposons de revenir aux paroles de la première chanson citée en début de déclaration. Les Négresses vertes commencent le deuxième couplet en chantant "Enfin l'été / Mais y'a déjà plus d'argent". Sans aller jusqu'à surinterpréter un texte rédigé il y a presque 40 ans, nous y voyons, certes avec beaucoup de malice et un petit peu de mauvaise foi, une allusion aux revenus des agents qui ont vu leur niveau de vie drastiquement diminué alors que les températures ne cessent d'augmenter. Cette petite conclusion nous permet de rappeler que le réchauffement climatique ne représente qu'une des très nombreuses difficultés auxquelles les agents de l'éducation nationale doivent faire face et que les risques sont par conséquent importants dans l'exercice de nos missions.